# La lettre des élus



Parc naturel régional du Vexin français

Jeudi 13 juillet 2023

# La flamme olympique à Théméricourt le 19 juillet 2024

La flamme olympique débutera son parcours en France le 8 mai 2024 à Marseille. Elle sillonnera 65 départements avant de conclure son périple à Paris, le 26 juillet, jour du lancement des Jeux olympiques 2024.

La Présidente du département du Val d'Oise, Marie-Christine Cavecchi, a annoncé fin juin qu'après un périple depuis Olympie, sur la mer Méditerranée et dans une soixantaine de départements français, le Département du Val d'Oise accueillera la Flamme Olympique toute la journée du 19 juillet 2024. Le Val d'Oise sera le premier territoire d'Ile-de-France traversé. Une centaine de porteurs de la Flamme se relaieront sur son tracé à travers 18 communes du département. La Maison du Parc à Théméricourt sera le point de départ du périple val d'oisien avant de passer notamment à Auvers-sur-Oise et Cergy-Pontoise.

■ Découvrez le parcours de la flamme olympique dans le Val d'Oise : ici

[ retour en haut de page ]

### « Villages,nuages », une exposition de Christian Broutin au Musée du Vexin français

Le Parc naturel régional du Vexin français développe aujourd'hui une approche d'animation et de sensibilisation à l'échelle des grandes entités paysagères du territoire, s'appuyant notamment sur la mise en place d'un Observatoire des Paysages avec un volet "observatoire photographique". Il s'inscrit ainsi dans l'application de la Convention européenne du paysage et le droit à participation des citoyens et des élus en matière de paysage.

Dans ce cadre et plus particulièrement dans le programme de l'Observatoire Photographique du Paysage « Regards croisés » - observer le paysage pour mieux l'habiter -, le Parc présente l'exposition « Villages, Nuages », consacrée à une trentaine de toiles du peintre Christian Broutin, du 8 juillet au 1er octobre 2023 au musée du Vexin français.

Cette exposition est complétée par les trois films tournés avec l'artiste sur le terrain et réalisés par Marie-Elise Beyne ainsi que les évènements connexes (conférence, rencontres, ateliers, balades), qui invitent à (re) partir à la découverte sensible des paysages du Vexin et à se questionner sur leur histoire et leur évolution.

- Découvrez le programme d'animations : ici
- Regardez les trois films consacrés à Christian Broutin, réalisés par Marie-Elise Beyne : ici

[retour en haut de page]

### **Destination Vexin français**

Destination Vexin français est le site dédié au tourisme et aux loisirs sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français. Hébergements, restauration, activités de loisirs, agenda, itinéraires de randonnée, documentation touristique... il réunit toutes les informations utiles aux visiteurs pour préparer leur séjour ou tout simplement trouver des idées de sorties, en liberté ou accompagnés!

Présenté officiellement le 26 juin dernier par Capucine Faivre, Vice-Présidente du Parc déléguée au Tourisme, ce site a été financé par la Région Île-de-France dans le cadre du Contrat de Parc avec la participation financière des Communautés de communes Vexin Val de Seine et Vexin Centre et du département du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projets touristiques innovants par le biais de Val d'Oise Tourisme, son agence de développement touristique.

Afin de faire connaître ce nouveau site, les communes sont invitées à ajouter un lien sur leur site Internet ou à partager la vidéo de présentation sur leurs réseaux sociaux.

- Voir le site : destination-vexin-français.fr
- Voir la vidéo de présentation ici

[retour en haut de page]

### Les séances de cinéma en plein air à venir

Le Parc naturel régional du Vexin français a lancé sa programmation de séances de cinéma en plein air 2023 en juin à Auvers-sur-Oise. 10 communes accueilleront le cinéma en plein air cette année!

Samedi 22 juillet : Wy-dit-Joli-Village - A 22h - Les folies fermières

Samedi 29 juillet : Magny-en-Vexin - A 22h - Le temps des secrets

Vendredi 25 août : Saint-Clair-sur-Epte - A 22h - Hors Normes

Samedi 2 septembre : Ennery - A 21h - Eiffel

Samedi 9 septembre : Cormeilles-en-Vexin - A 21h - Le grand bain

Vendredi 15 septembre : Théméricourt - A 21h - L'innocent

Découvrez le programme d'animations : ici

[ retour en haut de page ]

## Aménagement paysager dans les villages : tout ce qu'il faut savoir

Le Parc accompagne les communes dans la conception et la réalisation d'espaces publics ou dans leur amélioration (rues, placettes, jardins publics).

Cet accompagnement peut également porter sur le mobilier public afin d'éviter la prolifération dans les villages ruraux de mobiliers urbains standardisés. La démarche du Parc privilégie globalement la sobriété, le respect du caractère rural des villages, la simplicité dans la gestion courante (matériaux de qualité, plantations rustiques peu exigeantes en eau et en entretien) et autant que possible des réalisations artisanales "sur mesure".

Le Parc vient d'éditer 10 fiches de conseils expliquant les grands principes d'aménagements adaptés au territoire et des recommandations claires et illustrées dans un objectif de qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale :

- 1 Valoriser les espaces publics ruraux
- 2 Favoriser une conduite apaisée dans mon village
- 3 Mettre en valeur les circulations douces
- 4 Aménager une aire de stationnement
- 5 Le végétal dans l'espace public
- 6 L'eau, un patrimoine vivant
- 7 Aménager avec la pente
- 8 Le bon matériau pour le bon usage
- 9 Quels espaces récréatifs dans mon village?
- 10 Le mobilier public
- Découvrez toutes les fiches : ici

[ retour en haut de page ]

#### Quelques infos juridiques toujours utiles

Lors de la réunion du Comité syndical le 26 juin dernier, quelques rappels juridiques ont été faits en début de séance sur les points suivants :

- Transfert de la police de la publicité aux maires au 01/01/2024 : Loi Climat Résilience du 21/08/2021
- Renforcement du pouvoir de police du maire en urbanisme : Loi Engagement et Proximité du 27/12/2019
- Limitation des clôtures dans les espaces naturels : Loi du 02/02/2023 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée (« Loi Sologne »)
- Développement des énergies renouvelables : Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023
- Protection des allées d'arbres et alignements : Décret du 19 mai 2023
- Découvrez-en le contenu : ici

[ retour en haut de page ]

### Une nouvelle agence régionale au service des communes

La Région Ile-de-France vient de mettre en place l'Agence de la ruralité, guichet unique auquel vous pouvez poser toutes vos questions et obtenir une réponse fiable. C'est unoutil qui se veut pratique, utile et efficace pour les élus et le développement de leur commune.

■ Découvrez-la : ici

[ retour en haut de page ]

#### Tour de l'Île-de-France à cheval

Le dimanche 2 juillet, une trentaine de cavaliers s'est retrouvée à la Maison du Parc à Théméricourt, pour le lancement de la reconnaissance du parcours du Tour de l'Île-de-France à cheval.

Sous l'impulsion de Jean-Michel Millecamps, Président de la Commission Régionale de Tourisme

Equestre et propriétaire d'un Centre équestre au Perchay, une équipe fanion s'est engagée pour un périple de près de 700 km.

Durant tout le mois de juillet, ils vérifieront le parcours établi, du Val d'Oise à la Seine-et-Marne (avec une incursion dans l'Oise) et de l'Essonne aux Yvelines pour un retour programmé à Théméricourt le 30 juillet.

[retour en haut de page]

### Première ORE pour le Parc et ses partenaires

Le 19 juin dernier, le Parc, en partenariat avec le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne (SMAVV), a signé sa toute première Obligation Réelle Environnementale (ORE).

Ce dispositif permet à tout propriétaire privé ou public d'un bien immobilier d'y attacher une protection environnementale maintenant les obligations même en cas de vente ou de cession.

Il se présente sous la forme d'un contrat établi avec une ou plusieurs structures agissant pour la protection de l'environnement. L'ORE est basée sur le volontariat des propriétaires et ces derniers s'accordent avec les cocontractants sur des contreparties mutuelles de préservation et de suivi de la biodiversité.

#### Afin d'être retenus, les projets doivent répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- les contrats ORE ne pourront être mobilisés que sur le périmètre du Parc naturel régional du Vexin français,
- les parcelles concernées par le projet d'ORE devront présenter un intérêt écologique avéré (présence d'habitats et/ou d'espèces protégés ou rares, figurant sur les listes de protection ou de rareté à l'échelle régionale, nationale, ou de l'Union européenne),
- les projets de contrats ORE devront être soumis à l'expertise des agents du Parc compétents en la matière pour être retenus,
- les projets de contrats ORE devront respecter les finalités de maintien, conservation, gestion ou restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques.

Ce premier contrat a été consenti pour une durée de 99 ans (durée maximale), sous l'impulsion des propriétaires, engagés depuis longtemps dans une démarche de valorisation et de conservation de la biodiversité. Le site, composé d'une mosaïque d'habitats (coteau calcaire, mare, ru...), héberge ainsi une riche biodiversité, comme l'Agrion de Mercure ou encore la Coronelle lisse, espèces protégées et menacées identifiées dans le cadre d'inventaires réalisés par les agents du Parc et du SMAVV. Certains groupes, comme les reptiles ou les macro-invertébrés aquatiques, bénéficient de protocoles de suivi spécifiques.

Une première expérience réussie, que le Parc espère pouvoir réitérer avec de nouveaux contractants. Vous êtes propriétaires d'un terrain d'intérêt écologique que vous souhaitez protéger ?

■ Vous pouvez contacter Maëlle Ladislas, chargée de mission trames écologiques : m.ladislas@pnr-vexin-français.fr

[retour en haut de page]

### Le Websig, un outil indispensable pour les communes

Lors du Comité syndical du 26 juin dernier, un outil cartographique à l'intention des élus du territoire a été présenté. Dans une optique de partage des connaissances, le Syndicat mixte propose ainsi aux communes de nombreuses données géoréférencées, sur des thématiques telles que l'urbanisme, la préservation de l'environnement, les risques naturels et technologiques, l'occupation du sol...

Afin de se former à cet outil d'aide à la décision, un cycle de formation est proposé à partir du mois de septembre. Vous pouvez dès à présent vous inscrire à cette formation en faisant la demande à l'adresse suivante : <a href="mailto:sig@pnr-vexin-français.fr">sig@pnr-vexin-français.fr</a>

Un identifiant unique vous sera communiqué et vous permettra d'accéder au site. Les formations sont limitées à 2 participants par commune. Les dates de formation seront communiquées en fonction du nombre de participants et auront lieu en septembre et octobre.

#### [retour en haut de page]





concept et réalisation maquette : Christophe MOI